

Première édition du «Challenge entrepreneurial du bassin du Congo»

## Pourquoi diversifier le tissu économique du Congo ou comment éviter le syndrome hollandais

Un P.i.b (Produit intérieur brut) dominé à 70% par le secteur pétrolier, mais une production agricole très faible imposant quelque 90 milliards francs Cfa (137 millions d'euros) d'importations alimentaires par an... A l'évidence, l'économie congolaise est très dépendante des hydrocarbures. Pourtant, il n'en fut pas toujours ainsi. Avant l'indépendance, l'agriculture tenait une place de choix et l'agro-industrie (palmier à huile, cacao, café, tabac, canne à sucre, etc), offrait de bonnes perspectives. «Le Congo avait, alors une longueur d'avance sur beaucoup de pays africains, dans la plupart des filières agro-industrielles. La recherche agronomique y était très avancée, en particulier pour le palmier à huile et l'arboriculture fruitière. C'est grâce à nos palmiers que la Malaisie est devenue l'un des plus grands producteurs d'huile de palme au monde. Nous avions mis au point le cycle de reproduction de l'arachide JL 24, le plus court d'Afrique, et nous étions le deuxième producteur africain de sucre et d'arachide», insiste ce conseiller du Ministère des finances, de l'économie et du plan.

Un état de grâce qui s'est poursuivi plusieurs années après l'indépendance. «La mise au point, en 1976, de la technique de clonage de l'eucalyptus à croissance rapide au point avec l'appui de la France nous a valu un prix, en 1980. A cette époque, le Congo et ses départements de la Bouenza, du Niari et du Pool étaient considérés comme le grenier d'Afrique centrale», martèle ce dernier.

Et puis vint le temps du pétrole. C'est en 1972 que le Congo s'est affirmé comme pays producteur de pétrole, avec le gisement Emeraude. Le 21 avril 1980, les premiers barils provenant du gisement Likouala, découvert en 1972, au large de Pointe-Noire, commencent à couler. Euphorie! Dans la foulée, est engagé le premier plan quinquennal 1982-1986, financé essentiellement sur la manne pétrolière. Plusieurs pro-

jets de construction d'infrastructures sont alors lancés et les entreprises publiques reçoivent d'importantes subventions de l'Etat pour assurer leur développement. Avec un budget de 70 milliards de francs Cfa, l'agriculture, en grande partie étatisée, comme les autres secteurs d'activité économique, occupe une place éminente. L'industrie n'est pas oubliée, avec la reconstruction de toutes les filières industrielles.

Mais, le 12 mai 1987, lorsque le chef de l'Etat fait le bilan, le ton est amer: «Au lieu d'enrichir le pays, le secteur économique d'Etat contribue à son appauvrissement, à l'aggravation des difficultés du peuple et de l'Etat, affaiblit le secteur bancaire, assombrit les perspectives de notre jeunesse. Il ne donne rien à l'Etat, mais lui demande tout... La dernière année du plan a été marquée par l'effondrement du cours

du pétrole... Ce qui a occasionné un manque à gagner de plus de 100 milliards de francs Cfa au budget de l'Etat». Du coup, adieu arachide, palmier à huile, café, cacao, vaches et volailles! Adieu recherche agronomique et subventions! Les caisses de l'Etat sont vides. Par la suite, les politiques d'ajustement structurel, imposées par le F.m.i (Fonds monétaire international), qui interdisent à l'Etat de soutenir certains secteurs d'activités, dont l'agriculture et de subventionner les privés, n'arrangent rien. Conséquences: «La mauvaise gestion des offices et autres entreprises publiques aidant, tous les secteurs ont progressivement décliné», martèle le conseiller.

Et voilà le pays durement frappé par le syndrome hollandais. Un coup d'autant plus dur que «dans une économie sous-développée, les effets du syndrome hollandais sont multipliés par quatre. Car, contrairement à la Hollande qui avait quelques secteurs structurés, nous ne disposons pas d'alternatives pour relancer la machine». Impossible, en effet, pour le privé national, de prendre le relais de l'Etat. Car, la production de la petite paysannerie, balayée par la vague des offices, des ranchs et des fermes d'Etat, n'est pas en mesure de faire face à la demande en produits agro-pastoraux. Et faute d'opérateurs privés aguerris aux affaires, la relance, la transformation s'est avérée difficile, sinon impossible. Les conflits des années 90 accélèrent la descente aux enfers, en dé-

### Qu'est-ce que le syndrome hollandais?

Non, ce n'est pas une pandémie qui touche les populations, mais une maladie qui fragilise l'économie d'un pays et peut influencer négativement sa croissance à long terme. Le terme a été introduit par la revue britannique «The Economist», pour expliquer la stagnation de l'activité aux Pays-Bas, durant les années 70, comme le résultat de la découverte d'un large gisement de gaz naturel. Exportée à l'état brut, cette ressource, tout comme le pétrole ou les minerais, est non-renouvelable et donc amenée à s'amenuiser. En outre, elle est très dépendante de la fluctuation de la demande et des prix mondiaux, dont la baisse est d'autant plus fatale que les revenus qui en sont tirés, alimentent en grande partie le budget de l'Etat.

A la fin des années 60, l'économie des Pays-Bas se caractérisait par le dynamisme de son secteur agro-pastoral, dont les productions (lait et produits laitiers) permettaient non seulement de nourrir la population, mais également d'approvisionner les exportations. Lorsque le gisement de gaz a été découvert et mis en exploitation, l'activité agro-pastorale a été délaissée, au profit du secteur gazier vers lequel se sont rués les Hollandais (employés, ingénieurs et techniciens notamment). Et pour cause! L'industrie gazière offrait des salaires trois à quatre fois plus élevés que ceux proposés par les autres secteurs d'activités. Reste que, par nature peu créatrice d'emplois, elle n'a pas pu embaucher tout le monde.

Dans la foulée, la hausse des salaires s'est propagée progressivement du secteur rentier aux secteurs non rentiers, exposés à la concurrence internationale, réduisant ainsi leur compétitivité et leurs possibilités d'investir et d'embaucher. D'où un marché de l'emploi rétréci, obligeant les Hollandais à se tourner vers des petits boulots, peu rémunérateurs. Quant la manne gazière s'est asséchée, la baisse des recettes de l'Etat a rendu difficile l'investissement public dans les secteurs sociaux et la relance des secteurs productifs. Et à la clé, le chômage a augmenté. Voilà le syndrome hollandais. C'est-à-dire une situation que rencontrent certains pays dont l'économie repose directement sur l'exploitation de matière première, en négligeant les autres secteurs productifs comme l'agriculture.

M.D MALU MALU

truisant notamment les infrastructures et le tissu économique, sans compter les pertes humaines qu'ils ont occasionnées.

Depuis le début des années 2000, la tendance semble s'être inversée. Certes le syndrome hollandais, dont les pires effets se sont fait ressentir dans les années 1980, n'est pas complètement écarté. Mais, la manne pétrolière est utilisée pour financer la reconstruction et la construction d'infrastructures économiques de base et non plus les entreprises publiques, voire des éléments blancs. Et une nouvelle stratégie économique, basée sur la diversification et l'industrialisation et faisant appel aux privés, est en cours...

Bien évidemment, dans cette stratégie, l'agriculture et la transformation agro-alimentaire ou agro-industrielle occupent une place de choix. «Il faut reconstruire notre patrimoine phyto-génétique et faire renaître notre richesse à l'indépendance», insiste Monsieur le conseiller. Reste qu'au fil des années, la transmission des savoir-faire s'est plus ou moins perdue. Ainsi, le personnel agricole et les petits métiers de réparation de tracteurs et outils agricoles, ont disparu. Pour relever ce secteur, petites et grandes entreprises sont bien évidemment sollicitées. Création de centres de formation, production agro-pastorale, transformation industrielle, fabrication d'aliments pour bétail, services agricoles, chaîne de froid, espace de stockage, transport... tout est ouvert. Et à faire. De quoi donner des idées aux plus entreprenants.

Muriel Devey MALU MALU  
RICE (Réseau International des Congolais de l'Extérieur)

## Protestation et dénonciation officielle de la Banque Commerciale Internationale, à l'endroit des Autorités congolaises, contre les pratiques arbitraires et illégales de deux Officiers de la Police Judiciaire évoluant à la Direction Départementale de la Police de Brazzaville, Service de la Police Judiciaire, Bureau des enquêtes économiques et financières

La Banque Commerciale Internationale, filiale de BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM, deuxième grand groupe bancaire français, Groupe BPCE), dénonce et proteste avec la plus grande énergie, les dérives graves et les pratiques arbitraires et illégales dont a été victime la Banque Commerciale Internationale, prise en la personne de son Secrétaire Général.

S'agissant des faits, courant juin 2013, une plainte contre X a été déposée au Commissariat Central de Police de Brazzaville et orientée à la Direction Départementale de la Police Judiciaire, plus précisément au Bureau des Enquêtes Economiques et Financières. Selon les prétentions de l'héritière plaignante, la Banque, en liquidant la succession de son père, aurait dissimulé un compte dont le solde créateur s'élevait à 128.000.000 de F CFA.

Des convocations successives ont été adressées au Directeur Général de la Banque Commerciale Internationale, au Directeur Informatique et, en date du 15 juillet courant, au Secrétaire Général et au Chef de Département Juridique et Fiscal de la Banque.

Ayant déféré à ces convocations et entendus sur procès-verbal, les représentants de la Banque ont, avec des pièces justificatives, expliqué, dans leurs déclarations, sur instruction réponse, qu'après recherches dans le système informatique de la Banque Commerciale Internationale, il apparaissait clairement que le client décédé ne disposait, de son vivant, que d'un seul compte de chèques dans les Livres de la Banque. A titre d'illustration, le procès-verbal du Conseil de famille établi à Brazzaville, en date du 10 mars 2013, mentionne clairement que ce dernier disposait d'un compte bancaire aux USA, un compte ouvert auprès d'une autre institution financière de la place et un compte à la Banque Commerciale Internationale. Par ailleurs, le solde créateur de

ce compte unique a, effectivement, été mis à la disposition de la Succession via le Notaire commis et désigné par la Succession.

Nonobstant les explications apportées par les représentants de la Banque (notamment sur le changement de clé bancaire qui n'emporte ni ouverture d'un autre compte ni changement de compte, lequel changement de clé concernait également d'autres comptes) et les pièces justificatives fournies, le Lieutenant-colonel qui a instruit ce dossier uniquement à charge contre la BCI, a ordonné, avec l'aval et la bénédiction de son supérieur hiérarchique, un autre Colonel, de placer arbitrairement et illégalement en détention, le 16 juillet 2013, à 13 heures, le Secrétaire Générale de la Banque Commerciale Internationale, pourtant venu représenter la Banque, de surcroît une personne morale. L'incrimination portée dans l'acte de détention était: «Pour nécessité d'enquêtes».

Cette mesure injustifiée, illégale, arbitraire et particulièrement dégradante, ordonnée par des officiers de ce rang, qui ignorent les fondamentaux du droit pénal, a causé un préjudice important à notre Banque, dont les activités ont été gravement perturbées, du fait de cette mesure, et à notre Secrétaire Général, respectable cadre supérieur de Banque. En effet, le Secrétaire Général de la Banque Commerciale Internationale n'a fait que représenter la personne morale qu'est la BCI, dans le cadre de l'instruction d'une plainte contre une personne non dénommée (plainte contre X). Comment comprendre que, sans que personnellement, celui-ci ne soit présumé coupable d'aucune infraction et/ou qu'aucun faisceau d'indices ne pèsent sur lui et dans un dossier aussi vide, qu'il soit, en ses rangs et qualités placé en détention dans les geôles du Commissariat Central !!! C'est inadmissible dans un Etat de droit. Notre Collaborateur a subi un enfer, de 13h à 19h, heure de sa libération. Il a été placé à la prison du Commissariat Central

de Brazzaville, dans une même cellule que des délinquants, subissant, au passage des voies de faits, alors même que nul n'est censé ignorer que la BCI traque les fraudeurs et faussaires et les fait placer, sur ordre de la police, dans cette même prison. Agir de la sorte n'équivaudrait-il pas à livrer intentionnellement notre Secrétaire Général aux délinquants détenus cette prison?

Pendant que le Ministre de l'Intérieur, le Directeur Général de la Police et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville s'évertuent à appeler la police à plus de professionnalisme et de responsabilité, certains officiers s'emploient à saper ces efforts, en plaçant abusivement, sans raison aucune, des dignes cadres supérieurs de notre pays dans les geôles. Leurs agissements participent, ni plus, ni moins qu'au sabotage des efforts entrepris par le Gouvernement de la République, pour l'instauration d'un véritable environnement sécurisé des affaires.

En conséquence, au regard de ces faits, la Banque Commerciale Internationale demande que les autorités hiérarchiques de ces deux officiers supérieurs prennent des sanctions disciplinaires sévères et exemplaires à leur encontre, pour le préjudice, les humiliations et l'atteinte à l'image de marque de la Banque et de son Secrétaire Général.

Enfin, la Banque Commerciale Internationale remercie, sincèrement, toutes les Autorités judiciaires et administratives qui sont intervenues pour la libération de son Secrétaire Général, en particulier Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ainsi que le Directeur Départemental de la Police de Brazzaville.

Pour information  
La Banque Commerciale Internationale